

# Déscolarisation, scolarisation partielle et précaire des élèves handicapé.es ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (HDAA)

LAURENCE SIMARD-GAGNON

---

MEMBRE DU COMITÉ POUR LE DROIT À LA SCOLARISATION DE  
LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS – SECTION DE QUÉBEC

CHERCHEUSE POSTDOCTORALE, DÉPARTEMENT DE SOCIOLOGIE  
ET D'ANTHROPOLOGIE, UNIVERSITÉ CARLETON

🏠 » ACTUALITÉS » ÉDUCATION

# Écoles refusées à des autistes

Même si la loi stipule qu'un enfant doit obligatoirement fréquenter l'école, ils demeurent à la maison



PHOTO PIERRE-PAUL POULIN

**MAGALIE LAPOINTE**

Lundi, 3 juin 2019 01:00

MISE À JOUR Lundi, 3 juin 2019 01:00

# Jugés ingérables, ils doivent être scolarisés à la maison

Des commissions scolaires imposent cette façon de faire



La fille d'Audrey Manning, Maélie, a été suspendue de son école primaire, début décembre, parce qu'elle était jugée «ingérable». La commission scolaire proposait alors qu'elle soit scolarisée à la maison avec une enseignante privée, une heure par jour. PHOTO JEAN-FRANÇOIS DESGAGNÉS

**DAPHNÉE DION-VIENS**

Jeudi, 1 février 2018 00:00



Dénombrement d'élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service

RAPPORT FINAL





Ligue des  
droits et libertés  
Section de Québec

Pour le droit à la scolarisation

leSoleil

## Droit à la scolarisation pour tous et toutes

Par Marie-Noëlle\_Béland\_et\_Jonathan\_Carmichael

8 septembre 2021 à 14h22 | Mis à jour le 2 mars 2023 à 08h57



(Archives La Presse, Alain Roberge/Archives La Presse, Alain Roberge)

POINT DE VUE / Lettre à M. Pierre Lapointe, directeur général du Centre de services scolaire de la Capitale et Mme Lydie Pincemin, présidente du conseil d'administration.

# Pour le droit à la scolarisation des élèves HDAA

[Accueil] / [Opinion] / [Idées]



Photo: Christin Gasner Getty Images «La déscolarisation et la scolarisation partielle des élèves HDAA entraînent des effets dévastateurs pour les élèves exclus.e.s et leur famille» rapportent les signataires.

## Laurence Simard-Gagnon

L'autrice est porte-parole du Comité pour le droit à la scolarisation de la Ligue des droits et libertés — section de Québec et mère d'un adolescent autiste. Elle cosigne cette lettre avec neuf membres du comité\*.

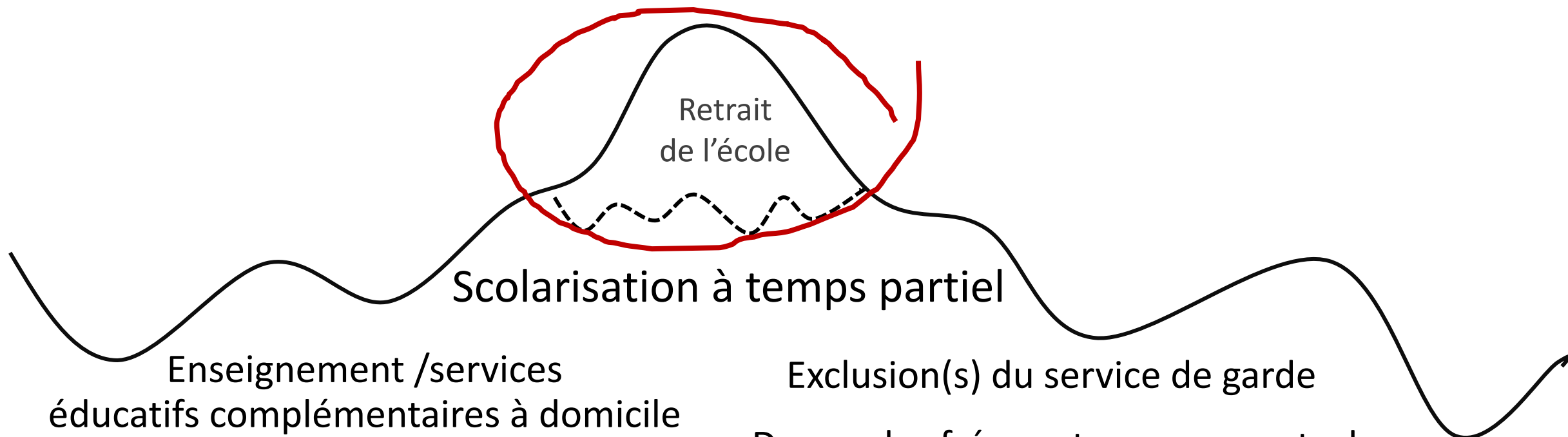
16 décembre 2022

# Le problème de la définition

---

Dénombrements du MEQ des élèves vivant un bris de service :

- Fréquentation scolaire réduite ou interrompue
- **Exclusions du dénombrement :**
  - **élèves connaissant un arrêt ponctuel de scolarisation, soit moins de deux semaines consécutives**
  - **élèves pour qui une scolarisation à temps partiel a été convenue dans le cadre d'un plan d'intervention**



Retrait  
de l'école

Scolarisation à temps partiel

Enseignement /services  
éducatifs complémentaires à domicile  
ou dans un organisme communautaire

Exclusion(s) du service de garde  
Demandes fréquentes aux parents de  
garder l'enfant à la maison

Heures réduites liées au  
transport scolaire

Suspensions ponctuelles

Demandes fréquentes aux parents  
de venir chercher l'enfant durant les  
heures de classe

Exclusion(s) du transport scolaire

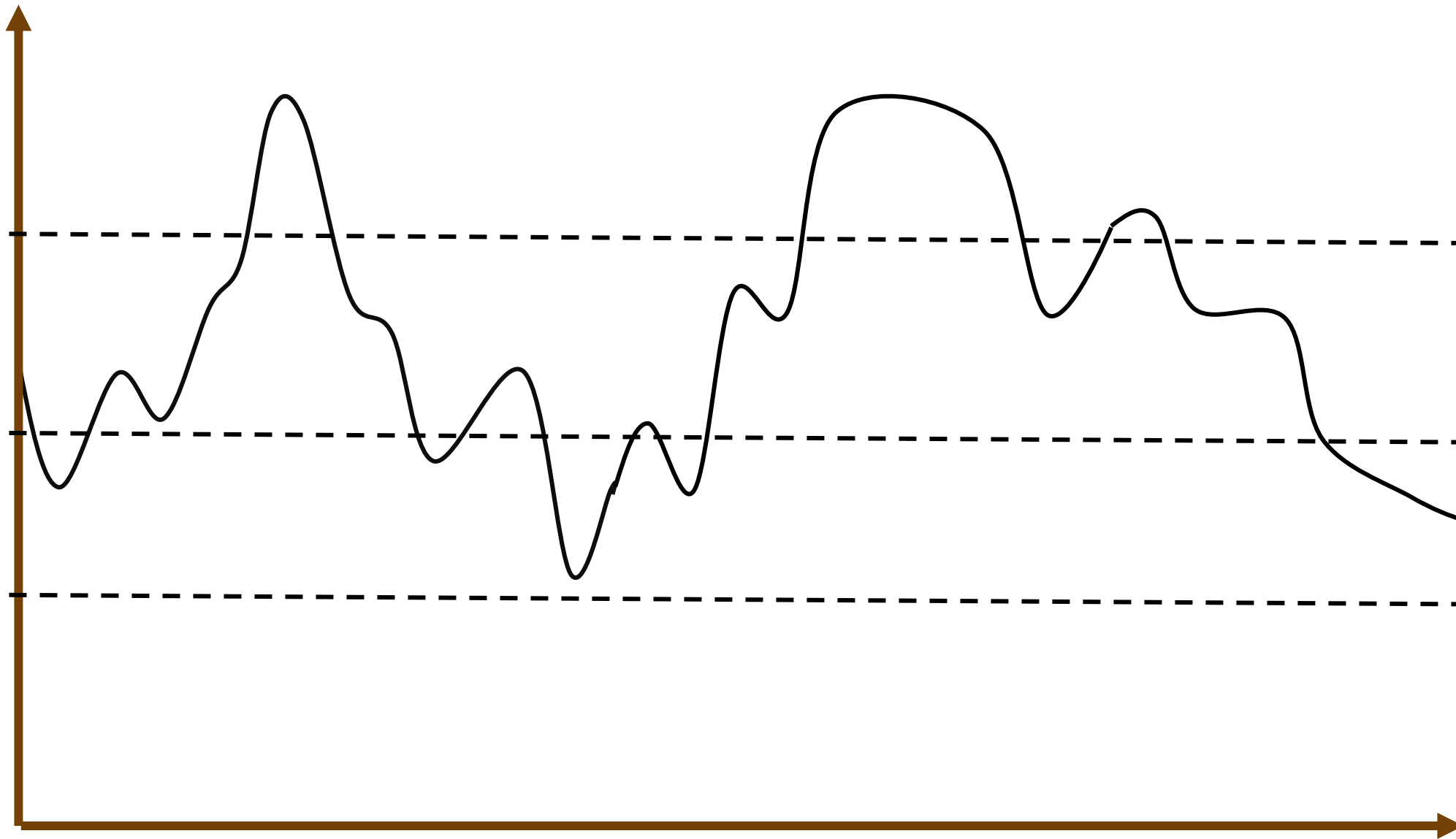
**FRAGILITÉ**

**Exclusion  
complète**

**Appels  
répétés et  
suspensions**

**Heures  
réduites  
stables**

**Heures  
complètes  
stables**



**TEMPS**

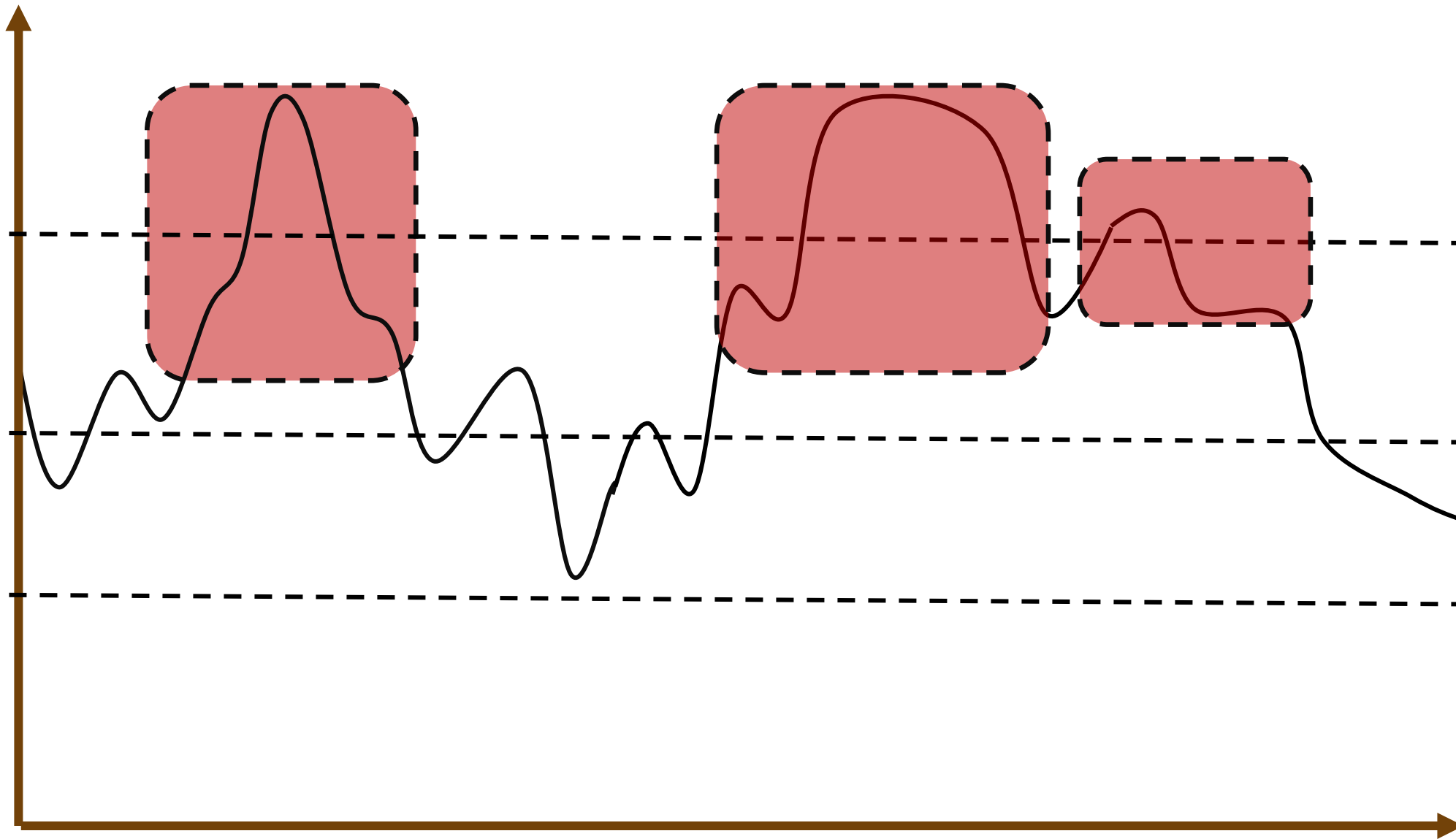
**FRAGILITÉ**

**Exclusion  
complète**

**Appels  
répétés et  
suspensions**

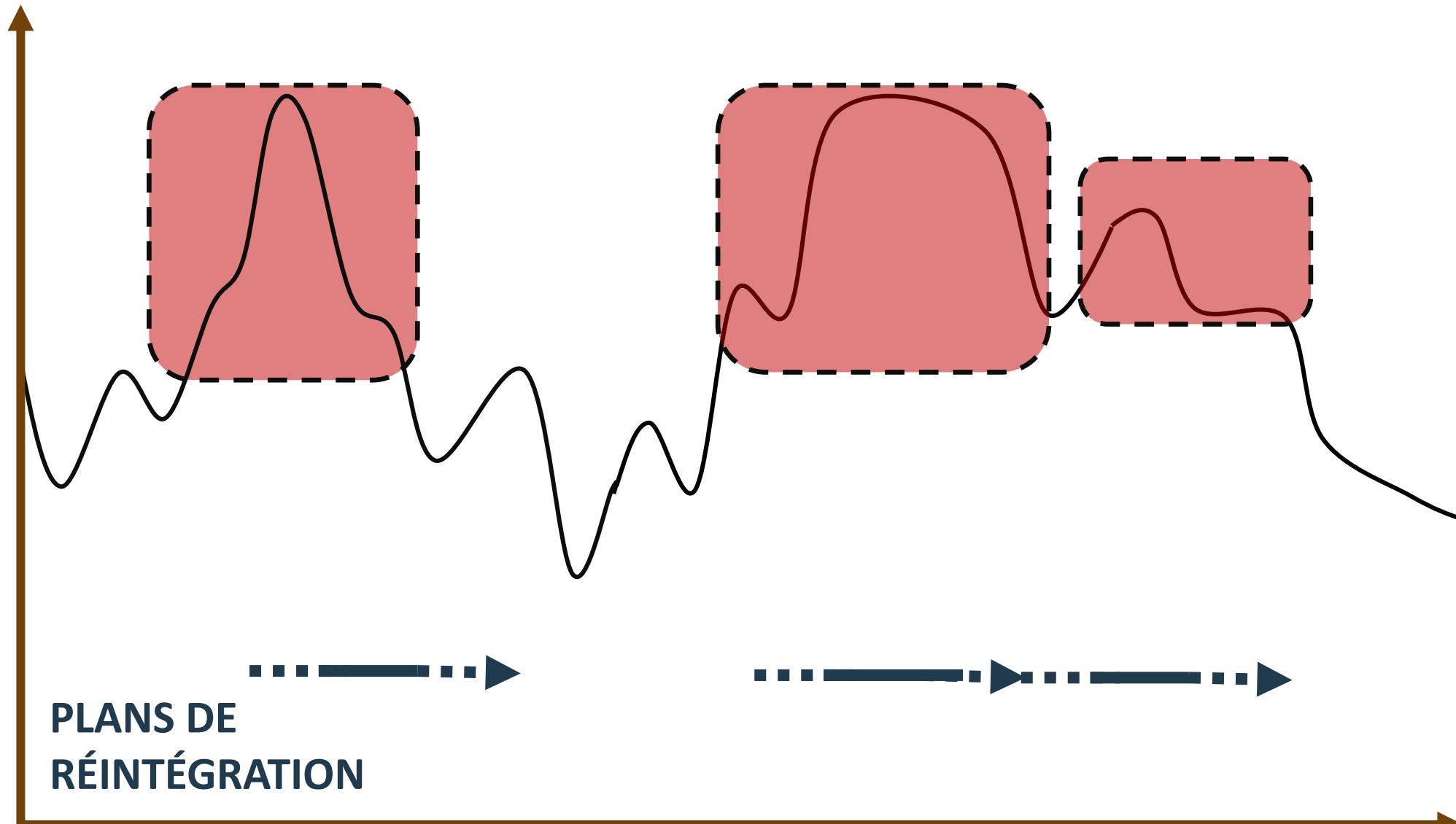
**Heures  
réduites  
stables**

**Heures  
complètes  
stables**



**TEMPS**

**FRAGILITÉ**

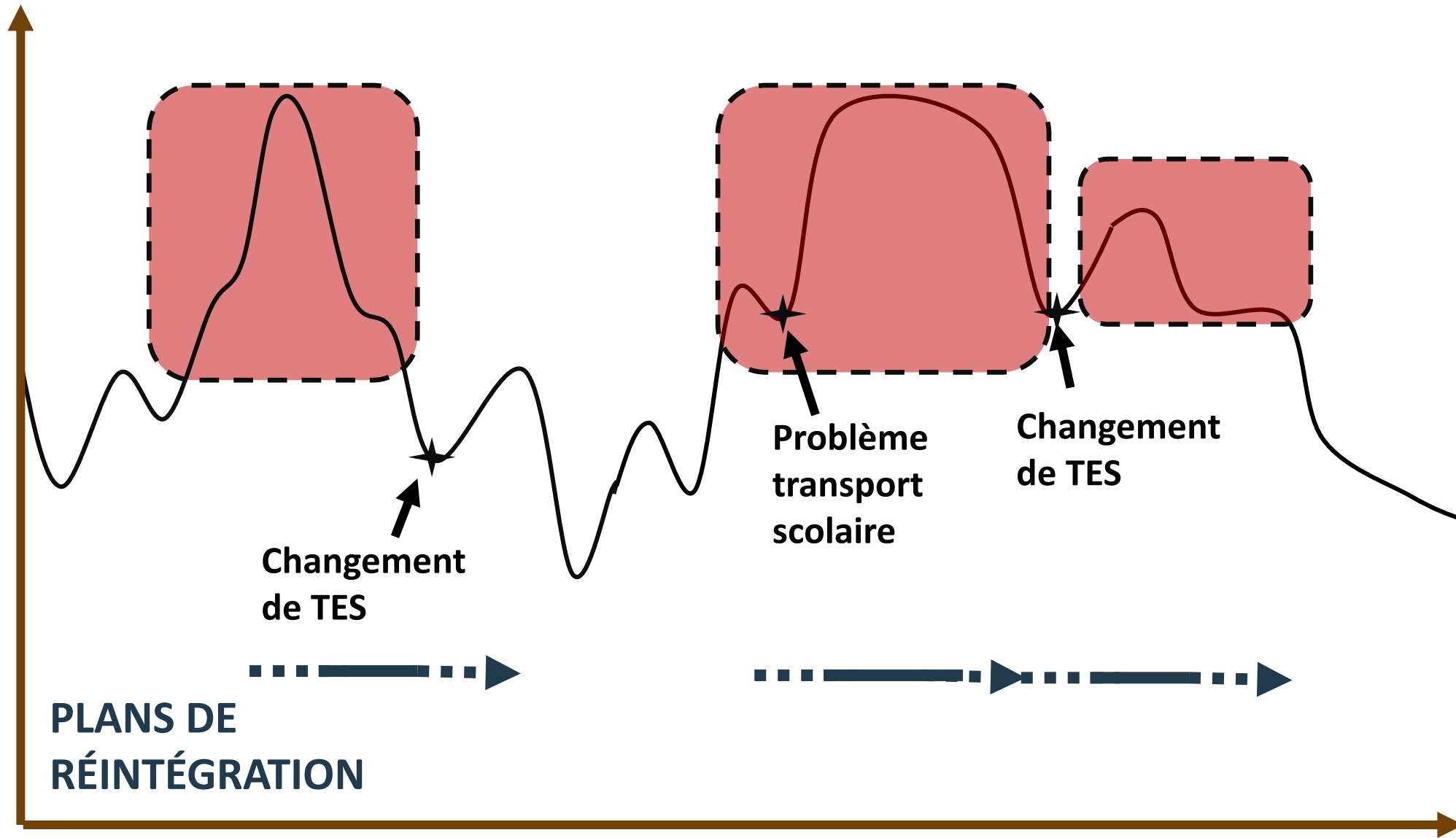


**PLANS DE  
RÉINTÉGRATION**

**TEMPS**



**FRAGILITÉ**



**Problème  
transport  
scolaire**

**Changement  
de TES**

**Changement  
de TES**

**PLANS DE  
RÉINTÉGRATION**

**TEMPS**

# Le problème de la normalisation du non-droit

---

« Les élèves vivant un bris de service sont ceux qui, pour de multiples motifs, voient leur temps de présence à l'école réduit ou interrompu **en raison de besoins qui dépassent la mission de l'école et l'organisation des services en milieu scolaire.**

➤ En temps normal, **ces motifs peuvent être liés au handicap ou à la condition de l'élève ainsi qu'à l'absence de facteurs environnementaux favorisant une scolarisation en bonne et due forme.** Les manifestations comportementales qui représentent un danger pour l'élève ou pour les autres en sont des exemples concrets. »

*- MEQ 2021, Dénombrement d'élèves à l'éducation préscolaire, à l'enseignement primaire et à l'enseignement secondaire en situation complexe ayant vécu ou vivant un bris de service, p. 5*

# Généralisation de la contrainte excessive

---

« [...] la détermination de ce qui constitue une contrainte excessive ou de ce qui porte atteinte de façon importante aux droits des autres élèves **est une question de fait** qui doit s'apprécier selon les circonstances. Ces motifs ne devraient être invoqués que **de façon exceptionnelle**, lorsque, par exemple, les mesures requises entraînent **des coûts exorbitants et déraisonnables**, sont **inapplicables sur le plan pédagogique** ou **mettent en danger la sécurité de l'élève lui-même ou des autres jeunes.** »

- MEQ 1999, *Politique de l'adaptation scolaire*, p. 24

# Généralisation de la contrainte excessive

---

Exemple du plan de réintégration de Julia:

Scolarisation à mi-temps jusqu'à cinq jours consécutifs à moins de cinq avertissements par période.

Avertissements lorsque enfreintes au comportement attendu :

- Contrôle de l'agressivité : ne pas donner de coups ; ne pas lancer d'objets ;
- « Tenir son rôle d'élève » : exécuter les consignes ; garder le silence ; respecter les règles de la classe ; adopter une attitude respectueuse ; etc.

# Pistes

---

Remettre les droits de la personne au centre de l'organisation et de la vision même de l'éducation adaptée.

Reconnaître les élèves HDAA, et surtout les élèves handicapé.es et les élèves considérés comme ayant des troubles graves du comportement, comme des élèves à part entière, avec un droit égal à l'éducation et à l'école.

Merci!

---



Ligue des  
**droits et libertés**  
Section de Québec

**COMRADES**

COMMUNAUTÉ DE RECHERCHE-ACTION SUR  
LES DROITS ÉCONOMIQUES ET SOCIAUX